

## AVIS DE COURSE

**Championnat de ligue Pays de la Loire Dériveurs**  
**Dimanche 22 Novembre 2020**  
**Lac des Varennes, 72340 Marçon**  
**Ecole de Voile de Marçon**  
**5A**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.3 Les règlements fédéraux et régionaux
- 1.4 **Le protocole sanitaire (cf alinéa 13)**

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Sans objet.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux des classes Laser 4.7, Laser Radial, Laser Standard, Europe, Fini, 420 et 29er.
- 3.1.2 - les autres dériveurs (505, 470, Fireball, Ponant, Jet ...) et les classes admises (cf 3.1.1.) qui auraient un nombre insuffisant de bateaux inscrits seront regroupés dans un ou plusieurs groupes IND.

Les Optimist, Open Bic et RS Feva ne sont pas admis à participer puisqu'ils ont leur propre Championnat de Ligue Jeunes.

Il est conseillé aux coureurs qui auraient un doute sur l'admissibilité de leur dériveur de contacter au préalable les organisateurs.

- 3.2 En raison de la crise sanitaire, les coureurs doivent impérativement s'inscrire à l'avance en renvoyant le bulletin d'inscription par mail à [clubvoilemarcon@gmail.com](mailto:clubvoilemarcon@gmail.com) ou en s'inscrivant en ligne en utilisant le lien suivant : [inscription en ligne](#).

Les coureurs confirmeront leur inscription à l'arrivée de la compétition voir paragraphe 5.1

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition;
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

### 4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Solitaires	10 € par bateau
Doubles	20 € par bateau



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
 17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
 Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Afin de respecter les gestes barrière, le règlement se fera uniquement par chèque libellé au nom du Club de Voile de Marçon, ou par espèces en faisant l'appoint.

## 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : **Dimanche 22 novembre de 9h à 9h45**

5.2 Jours de course :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classes
Dimanche 22 Novembre	A partir de 10h30	Toutes les classes

5.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après : 15h30

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la prescription fédérale.

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours à effectuer seront affichés en annexe

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

## 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : une coupe au premier équipage de chaque classement.

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES COVID 19

**13.1 Les coureurs et accompagnateurs devront respecter les gestes barrières. Port du masque à tout moment et en tout lieu dans l'enceinte du Centre Nautique de Marçon.**

**En cas de suspicion de Covid 19, il demandé au coureur/accompagnateur de renoncer à venir participer à la compétition.**

**Le Centre Nautique ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid 19. Le Centre Nautique de Marçon et ses représentants ne pourront être tenus responsables.**

## 13.2 INFORMATION COMPLEMENTAIRES

Le Lac des Varennes est situé à la sortie du village de Marçon, suivre « Espace de loisirs ».

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le Club de Voile de Marçon :

- par téléphone Isabelle au 06.31.26.34.32

- par mail : [clubvoilemarcon@gmail.com](mailto:clubvoilemarcon@gmail.com)